

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MAI 2010

ABSENTS : CHERGUI T. - LACOUR D. (Excusé)

Procuration est donnée par L.PAVIOT à V. RAVET

Procuration est donnée par B. VINCENT à V. JACQUENOD

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Victor JACQUENOD

1 – En vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 20/04/2008, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les documents suivants :

- ◆ Contrat de séjour temporaire à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame PERTREUX Henriette, à partir du Mercredi 31 Mars 2010.
- ◆ Contrat d'engagement de Monsieur POZO David pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien saisonnier au Service Espaces Verts à compter du 1^{er} Mai 2010 jusqu'au 31 octobre 2010 inclus, à raison de 37 heures par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Madame BILLARD Marie pour exercer les fonctions d'Agent Social polyvalent à la Résidence pour personnes âgées Dallex-Allombert à compter du 19 Avril 2010 jusqu'au 24 octobre 2010 inclus, à raison de 28 heures par semaine.
- ◆ Contrat d'assainissement avec la Société AGD pour l'entretien des sanitaires du Club House à raison d'une fois par semaine du 08 Avril au 17 Octobre pour un montant de H.T.115.80 € par intervention.
- ◆ Devis de la Société MICROFOR (01100 BELLIGNAT) pour l'achat de matériel informatique des écoles et installation pour un montant TTC de 4 938.28 €
- ◆ Convention d'objectifs avec le Centre Social et Culturel Jacques Prévert définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée pour l'année 2010.
- ◆ Devis de la SARL BARON (01460 NURIEUX) pour le spectacle pyrotechnique prévu lors de la Fête Patronale le Dimanche 25 Juillet 2010 pour un montant TTC de 11 230.00 € .
- ◆ Programme d'actions 2010 de l'Office National des Forêts pour des travaux touristiques relevant de l'entretien pour un montant estimatif TTC de 11 410.56 €.
- ◆ Programme d'actions 2010 de l'Office National des Forêts pour la maintenance du domaine forestier, les travaux d'infrastructure pour un montant estimatif TTC de 5490.59 €.
- ◆ Programme d'actions 2010 de l'Office National des Forêts pour des travaux sylvicoles subventionnables par la Région Rhône Alpes, pour un montant estimatif TTC de 6304.68 €.
- ◆ Maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts pour l'encadrement des travaux pour un montant estimatif de 1651.68 €.

- ◆ Contrat Service Total avec la Société 01 BUREAUTIQUE pour la maintenance du copieur des Services Techniques pour un montant HT de 118.82 € pour 10 000 tirages.
- ◆ Devis des Transports de l'Ain pour voyage aller retour des enfants scolarisés à l'école maternelle du Pré des Saules au Parc de la Tête d'Or à LYON le Vendredi 07 Mai prochain pour un montant TTC de 905.00 €.
- ◆ Devis des Transports de l'Ain pour voyage aller retour de deux classes de l'Ecole Primaire Pré des Saules de BELLIGNAT à l'Aquarium de LYON le Vendredi 25 Juin prochain pour un montant TTC de 498.00 €.
- ◆ Devis de l'Entreprise Thierry MARMIER (01430 CHEVILLARD) pour le fauchage différencié sur les sentiers de découverte du Chatelard à raison de deux passages par an pour un montant TTC de 1315.60 €.
- ◆ Devis de la Société LAQUET TENNIS SA (26210 LAPEYROUSE-MORNAY) pour la rénovation d'un plateau de tennis pour un montant TTC de 11 914.55 €.
- ◆ Devis de la Société INEO RESEAUX SUD EST (01460 PORT) pour la mise en place de parafoudre à la Résidence pour personnes âgées DALLEX-ALLOMBERT pour un montant TTC de 13 922.04 €.
- ◆ Devis de la Société INEO RESEAUX SUD EST (01460 PORT) pour la remise en état d'un candélabre Rue Pierre et Marie Curie pour un montant TTC de 2 199.44 €.
- ◆ Devis de la Société INEO RESEAUX SUD EST (01460 PORT) pour la remise en état d'un candélabre Rue Denis Papin pour un montant TTC de 4 152.51 €.
- ◆ Devis de la Société INEO RESEAUX SUD EST (01460 PORT) pour la remise en état d'un candélabre Rond Point Rue Castellion pour un montant TTC de 3 482.75 €.
- ◆ Devis de la Société INEO RESEAUX SUD EST (01460 PORT) pour le changement de lampes de l'éclairage public pour un montant TTC de 30 121.12 €.
- ◆ Devis de la Société INEO RESEAUX SUD EST (01460 PORT) pour la remise en état d'un candélabre Avenue de la Gare pour un montant TTC de 3 665.74 €.
- ◆ Devis de la Société INEO RESEAUX SUD EST (01460 PORT) pour la dépose et repose de point lumineux devant la Maison des Entreprises suite à sinistre pour un montant TTC de 1 857.39 €.
- ◆ Devis de la Société ESPACES VERTS TARVEL (69511 VAULX EN VELIN) pour la remise en état du terrain municipal pour un montant TTC de 5 178.68 €.
- ◆ Devis de la Société ESPACES VERTS TARVEL (69511 VAULX EN VELIN) pour la remise en état d'un terrain d'entraînement annexe au Complexe Sportif Route de Groissiat pour un montant TTC de 6 374.68 €.
- ◆ Devis de la Société ESPACES VERTS TARVEL (69511 VAULX EN VELIN) pour l'engazonnement de la parcelle du bassin de décantation pour un montant TTC de 2 691.00 €.
- ◆ Devis de la Société ESPACES VERTS TARVEL (69511 VAULX EN VELIN) pour l'abattage d'un peuplier Avenue de la Gare pour un montant TTC de 1 190.02 €.
- ◆ Devis de la Société ESPACES VERTS TARVEL (69511 VAULX EN VELIN) pour l'abattage d'un peuplier sur la berge de la rivière du Lange pour un montant TTC de 1 578.72 €.

- ◆ Devis de la Société VERDET (01100 OYONNAX) pour la clôture et la pose d'un portail pivotant au Centre Social pour un montant TTC de 4 501.74 €.
- ◆ Devis de la Société VERDET (01100 OYONNAX) pour la clôture et la pose d'un portail pivotant au Groupe Scolaire Pré des Saules pour un montant TTC de 2 640.19 €.
- ◆ Devis de la Société GEOCONCEPT (38670 CHASSE SUR RHONE) pour l'élaboration d'un plan topographique pour extension du Cimetière pour un montant TTC de 1 674.40 €
- ◆ Devis de la Société FROID ET MACHINES (01460 MONTREAL LA CLUSE) pour l'achat de sondes de température pour le four du Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 822.25 €.
- ◆ Devis de la Société AXIMUM (44220 COUERON) pour l'achat de peinture pour le Service Voirie pour un montant TTC de 5 585.06 €.
- ◆ Devis de la Société BERNARD (59332 TOURCOING) pour l'achat d'un sèche mains à la Salle Polyvalente pour un montant TTC de 202.12 €.
- ◆ Devis de la Société GREGIS CHARTON (01100 BELLIGNAT) pour le remplacement d'un coffret de coupure pour la chaufferie de la salle polyvalente pour un montant TTC de 489.31 €.
- ◆ Devis de la Société DETOUILLOIN (01100 BELLIGNAT) pour le remplacement des appareils sanitaires inox au Parc de Loisirs « Les Sources » pour un montant TTC de 8 831.86 €.
- ◆ Devis de la Société GEDIMAT (01100 OYONNAX) pour la reprise du dallage du Centre Ville pour un montant TTC de 1 440.15 €.
- ◆ Devis de la Société PEPINIERES DANIEL SOUPE (01400 CHATILLON SUR CHALARONNE) pour l'achat de végétaux relatif au projet d'aménagement Route d'Alex pour un montant TTC de 242.65 €.
- ◆ Devis de la Société PLASTIC OMNIUM (92693 LEVALLOIS) pour l'achat de containers destinés à l'aire d'accueil des Gens du Voyage pour un montant TTC de 1 936.80 €.
- ◆ Devis de la Société ESPACES VERTS TARVEL (69511 VAULX EN VELIN) pour la régénération du terrain d'honneur du Complexe Sportif Route de Groissiat pour un montant TTC de 11 529.44 €.

OBJET : MISE EN CONFORMITE DE LA DELIBERATION SUR LE REGIME INDEMNITAIRE POUR PSR

Rapporteur : Mr JACQUENOD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret et l'arrêté du 5/01/1972 concernant la prime de service et de rendement (PSR) ont été abrogés et remplacés par le décret et l'arrêté du 15/12/2009. Les taux annuels par grade ont été remplacés par des montants annuels de référence. Les délibérations instaurant ladite prime doivent donc être mises en conformité pour prendre en compte ce changement de fondement juridique en vigueur depuis le 17/12/2009.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 18.12.2003 prévoyait l'attribution cette prime aux **agents titulaires** des cadres d'emploi des Ingénieurs, techniciens, et contrôleur de travaux.

La délibération prévoyait la modulation du taux en fonction de l'importance du poste et de la qualité des services rendus, dans la limite annuelle maximum de l'arrêté de l'époque.

Monsieur le Maire propose de répartir sur le même esprit, à savoir la modulation du taux en fonction de l'importance du poste et de la qualité des services rendus, dans la limite annuelle maximum des nouveaux textes. (le montant annuel de référence peut varier de 0 à 2.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 72-18 relatif à la prime de service et de rendement

VU la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et .n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

VU le décret n° 2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires de l'Etat,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire récapitulée ci-dessous :

Bénéficiaires

Le conseil Municipal décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) la prime de service et de rendement (PSR) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

Filière	Grade	Fonctions ou service	Montant annuel de référence
TECHNIQUE	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle		5 523.00 €
TECHNIQUE	Ingénieur en chef de classe normale		2 869.00 €
TECHNIQUE	Ingénieur principal		2 817.00 €
TECHNIQUE	Ingénieur		1 659.00 €
TECHNIQUE	Technicien supérieur chef		1 400.00 €
TECHNIQUE	Technicien supérieur principal		1 330.00 €
TECHNIQUE	Technicien supérieur		1 010.00 €
TECHNIQUE	Contrôleur de travaux en chef		1 349.00 €
TECHNIQUE	Contrôleur de travaux principal		1 289.00 €
TECHNIQUE	Contrôleur de travaux		986.00 €

Clause de sauvegarde

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles en fonction des critères suivants

- ☞ Selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle et ou d'un système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité
- ☞ La disponibilité de l'agent, son assiduité,
- ☞ L'expérience professionnelle (traduite par rapport à l'ancienneté, des niveaux de qualifications, des efforts de formations)
- ☞ Les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement, défini par exemple dans le tableau des emplois de la collectivité.
- ☞ Aux agents assujettis à des sujétions particulières,
- ☞ La révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Modalités de maintien et suppression

Décide que le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues.

Pour les agents placés en congés de maladie ordinaire, maladie longue durée, longue maladie, à compter du 8^{ème} jour d'absence, le montant des indemnités versé fera l'objet d'une réfaction de moitié au prorata desdits jours non travaillés.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

OBJET : RETRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2010

Rapporteur : Victor JACQUENOD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de retrait formulée par la Sous-Préfecture de Nantua, dans le cadre du contrôle de légalité, de la délibération prise le 22/12/2009 sur la mise en place d'une procédure de taxation d'office de la taxe de séjour.

La taxation d'office n'étant prévue à l'article L66 du livre des procédures fiscales comme étant applicables qu'aux impôts et taxes limitativement énumérés, dont la taxe de séjour ne fait partie, ladite délibération présente un caractère illégal et doit être retirée.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

RETIRE LA DELIBERATION PRISE LE 22/12/2009, mise en place d'une procédure de taxation d'office pour la taxe de séjour.

CHARGE l'association pour la gestion de la taxe de séjour du Haut-Bugey de mener les débats et réflexions nécessaires au choix d'une autre méthode.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Adopté à l'unanimité

OBJET : VOTE DU COMPTE de GESTION

Adopté à l'unanimité

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : JG.ARBANT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif présente :

- | | |
|---|--------------------|
| - un excédent de clôture de fonctionnement de | 1 525 304.94 Euros |
| - un déficit de clôture d'investissement de | 119 563.63 Euros |

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement

au 31 décembre 2009 comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009

Solde disponible affecté comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | 119 563,63 € |
| - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) | 1 405 741.31 € |

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET EAU

Rapporteur : JG.ARBANT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif présente :

- | | |
|---|-----------------|
| - un excédent de clôture d'exploitation de | 96 493.13 Euros |
| - un déficit de clôture d'investissement de | 19 386.69 Euros |

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture d'exploitation au 31 décembre 2009 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

Solde disponible affecté comme suit :

- affectation en couverture du déficit (compte 1068)	19 386.69 Euros
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur 002)	77 106,44 Euros

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : JG.ARBANT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,

CONSIDERANT l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 en vigueur,

Statuant sur l' affectation du résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture d'exploitation de	63 215,97 Euros
- un excédent de clôture d'investissement de	35.173,00 Euros

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 Décembre 2009 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

Solde disponible affecté comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur 002)	63 215,97 Euros
--	-----------------

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET FORETS

Rapporteur : JG.ARBANT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,

CONSIDERANT l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 en vigueur,

Statuant sur l' affectation du résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture de fonctionnement de	34 095.81 Euros
- un déficit de clôture d'investissement de	6 930.00 Euros

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 Décembre 2009 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE D'EXPLOITATION

DE L'EXERCICE 2009

Solde disponible affecté comme suit :

- affectation en couverture du déficit (compte 1068)	6 930.00 Euros
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur 002)	27 165.81 Euros

OBJET : TARIFS FAP (FORFAIT D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE) – RESIDENCE DALLEX ALLOMBERT

Rapporteur : MC. ANCIAN

Madame ANCIAN Marie-Claude, Maire Adjoint déléguée aux Affaires Sociales rappelle que le décret n° 2001-1086 du 20 novembre 2001 instaure une Allocation Personnalisée à l'Autonomie (loi du 20 juillet 2001) pour les résidents des Petites Unités de Vie.

Cette allocation répond à des critères propres :

- Une demande déposée par l'intéressé auprès du Conseil général
- Une évaluation médico-sociale assurée comme à domicile (médecin traitant, assistante sociale du secteur) en lien avec le ou la responsable de maison
- Une allocation servie sur la base des plafonds d'attribution du domicile, attribuée en gestion à la MAPA au profit du résident (« pivot »)
- Un forfait dépendance, réparti en deux groupes (GIR 1-2 ; GIR 3-4) qui prend en compte l'accompagnement du résident

Madame ANCIAN Marie-Claude explique que la Commune a signé une convention avec le Conseil général pour la mise en place de l'APA à la Résidence Dallex-Allombert mais **qu'il faut fixer chaque année le «tarif dépendance» à appliquer pour les bénéficiaires éventuels de l'APA.**

En effet, la Petite Unité de Vie peut proposer **un accompagnement personnalisé**, ponctuel ou régulier, pour **soutenir les résidents en difficulté dans les gestes du quotidien**. Cet accompagnement est facturé par le biais d'un tarif dépendance, aussi appelé **Forfait d'Accompagnement Personnalisé** en Petite Unité de Vie (FAP).

Les résidents qui sont évalués « en perte d'autonomie » (GIR 3-4) ou « dépendants » (GIR 1-2) bénéficieront d'une prise en charge de cette dépense dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

L'attribution de l'APA en Petite Unité de Vie signifie des services en plus ou la solvabilisation d'une aide déjà apportée pour tout ou partie. Parmi ces services, on peut noter : accompagnement en salle à manger, aide au repas, aide à la petite toilette, aide à l'habillage, accompagnement à l'extérieur, présence, stimulation...

Le forfait d'accompagnement personnalisé, est calculé comme suit :

- ↳ 100 % salaire de la responsable + charges afférentes (charges sociales, formation...)
- ↳ 30% salaire agent polyvalent (100% si formation en gérontologie)
- ↳ des protections à usage unique si elles sont fournies par la structure ce qui n'est pas notre cas

Ce tarif dépendance est réparti en deux sections :

GIR 1 et 2

GIR 3 et 4

Le forfait mensuel 2010 de dépendance applicable à la résidence Dallex-Allombert et validé par le Conseil Général pourrait être fixé comme suit :

Dépendance GIR 1-2 : 610.92 € (en 2009 : 633.27€)(en 2008 : 749.65€)

Dépendance GIR 3-4 : 387.70 € (en 2009 : 401.88 €) (en 2008 : 475.74 €)

Sur rapport de Marie-Claude ANCIAN, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider les forfaits d'accompagnement personnalisés proposés ci-dessus.

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Véronique RAVET

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs pour tenir comptes des avancements de grade accordés tel que proposé ci-dessous.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- **fixe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous

TABLEAU DES EMPLOIS

nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Modification
	Service ADMINISTRATIF	
1	Directeur général des Services (emploi fonctionnel)	
2	Attaché territorial	
1	Rédacteur territorial	
1	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	
1	Adjoint administratif Principal de 2 ^{de} classe	

3 Adjoints administratifs 1^{ère} classe

4 Adjoints administratifs 2^{de} classe

Service TECHNIQUE

1 Techniciens supérieurs territoriaux

1 Contrôleur

Service Voirie

1 Agents de Maîtrise Principal

1 Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe

3 Adjoints techniques principaux 2^{de} classe

Ajout d'un poste

3 Adjoints techniques 1^{ère} classe

4 Adjoints techniques 2^{de} classe

Suppression d'un poste

5 Ouvriers occasionnels – Contractuels -

Service Espace vert

1 Agents de Maîtrise Principal

4 Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe

Ajout d'un poste

4 Adjoints techniques principaux 2^{de} classe

Suppression d'un poste

2 Adjoints techniques 1^{ère} classe

3 Adjoints techniques 2^{de} classe

5 Ouvriers occasionnels – Contractuels -

Service Bâtiment

1 Agents de maîtrise

1 Adjoints techniques principaux 2^{de} classe

- 1 Adjoints techniques 1ère classe
- 1 Adjoints techniques 2de classe
- 1 Ouvriers occasionnels - Contractuels

Ecoles

- 1 Assistant d'enseignement artistique
- 1 Educateur des APS

Entretien des Bâtiments communaux

- 1 ATSEM Principal 2de classe
- 3 ATSEM 1ère classe
- 1 ATSEM 2de classe
- 1 Adjoints techniques 1ère classe
- 13 Adjoints techniques 2de classe

EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

- 1 ATSEM 2de classe – 19 H 30
- 1 ATSEM 2de classe – 17 H 30
- 1 Adjoint technique de 2de classe – 18 H 00
- 1 Adjoint technique de 2de classe– 11 H 00
- 1 Adjoint technique de 2de classe – 17 H 30
- 1 Adjoint technique de 2de classe – 19 H 30
- 2 Adjoint technique de 2de classe – 24 H 00
- 3 Adjoint technique de 2de classe – 9 H 30
- 2 Adjoint technique de 2de classe – 8 H 00
- 5 Adjoint technique de 2de classe contractuels

RESIDENCE DALLEX-ALLOMBERT	
1	Assistant social éducatif
1	AGENT SOCIAL 35 H
1	AGENT SOCIAL 28 H 00
1	AGENT SOCIAL 28 H 00
1	AGENT SOCIAL 28 H 00
1	AGENT SOCIAL 28 H 00
POLICE MUNICIPALE	
2	Brigadiers Chefs Principaux

OBJET : TRAVAUX SYLVICOLES – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : MH. VUAILLAT

Il est rappelé que les travaux de première éclaircie déficitaire de résineux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région Rhône Alpes.

Au vu des travaux retenus pour 2010, Madame VUAILLAT Marie-Hélène, Maire Adjoint propose de solliciter la Région Rhône Alpes pour une subvention (30% du montant des travaux) concernant les parcelles 4 et 6.

Mme VUAILLAT Marie Hélène demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide financière de la Région Rhône Alpes pour les travaux de dégagement et de dépressage de semis naturels résineux.

OBJET : SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE PRIMAIRE SOURCES

Rapporteur : M.Hélène VUAILLAT

Il est rappelé au Conseil Municipal, que lors du budget primitif 2010, une subvention d'un montant de 14 449.00 € a été voté pour la classe de découverte de l'école primaire Sources. Or, il conviendrait de verser 15 068.00 €, pour prendre en compte le nombre d'élèves et le montant attribué par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser 619.00 € supplémentaires à la Coopérative Primaire Sources pour les classes de découverte

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le compte 6574.

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET FORETS

Rapporteur : Marie-Hélène VUAILLAT

Le Conseil Municipal est informé qu'il convient d'effectuer des virements de crédits budgétaires à l'intérieur du budget Forêt 2010 au chapitre suivant :

23 *Immobilisations en cours*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE du virement de crédits suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Compte de DEPENSE	Intitulé du compte	Montant	Compte de DEPENSE	Intitulé du compte	Montant
Cpte 61524	Entretien de bois et forêts	- 1 000 €	Cpte 023	Virement section investissement	+ 1 000 €

SECTION D' INVESTISSEMENT					
Compte de RECETTE	Intitulé du compte	Montant	Compte de DEPENSE	Intitulé du compte	Montant
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 000 €	Cpte 2315 CHAPITRE 23	Installations techniques en cours	+ 1 000 €

OBJET : INSCRIPTION AU PDIPR DU SENTIER PEDESTRE DE LA FORET NOIRE

Rapporteur : Véronique PITTION

Monsieur le Maire rappelle les courriers reçus de la part de l'office de tourisme intercommunal d'Oyonnax, du Conseil général de l'Ain et du comité départemental du tourisme de l'Ain concernant la nécessité de la mise à jour des données déjà répertoriées et la mise en place d'un réseau de sentiers de randonnée sur le Communauté de Communes d'Oyonnax.

Monsieur le Maire rappelle que :

- Le Conseil général a délégué sa compétence au comité départemental du tourisme de l'Ain, qui depuis 1999 réalise cette mission en lien avec le comité départemental de randonnée Pédestre de l'AIN (CODERANDO) dans le cadre d'une convention de coopération.
- L'office du tourisme intercommunal d'Oyonnax prévoit de baliser les sentiers sur les communes, dans la cadre de la mission qui lui a été confiée par la CCO

Le sentier du Chatelard est inscrit dans sa globalité au PDIPR et ne nécessite pas de mise à jour. Par contre le sentier de la forêt noire a été inscrit en 1983 (délibération du 9/12/1982) mais n'a pas fait l'objet de mise à jour par la suite. Il conviendrait aujourd'hui de demander l'inscription au PDIPR des tronçons manquants figurant sur le plan joint.

N° sur la carte	Statut	Nom voie	propriété
Tronçon de 3 à 4	Parcelle communale		
Tronçon de 5 à 6	Voie communale		Domaine Public de la Commune
Tronçon de 7 à 8	Parcelle communale	Parcelle A 54	
Tronçon de 8 à 9	Voie communale		Domaine Public de la Commune
Tronçon de 9 à 10	Parcelle communale	Parcelle A32 A29 Forêt Noire	

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

Donne son accord au Conseil Général de l'Ain pour l'inscription au PDIPR des tronçons d'itinéraires, propriété de la Commune, et non encore inscrits dont tels que définis plus haut.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : Marie-Hélène VUAILLAT

Madame VUAILLAT Marie-Hélène informe le Conseil Municipal des demandes de subventions des établissements scolaires accueillant des jeunes en apprentissage.

Elle informe le Conseil que la commission scolaire souhaite attribuer des subventions aux seuls organismes d'apprentissage qui accueillent des jeunes âgés de moins de 18 ans à la rentrée scolaire concernée soit 2009-2010, et habitant à Bellignat.

Elle propose d'attribuer la somme de 80 € par élève

Les demandes concernent :

- Le Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain pour
 - FERNANDES Coralie
 - BEN LAHSEN Salima
 - JOURDAN Stéphanie
 - NABAIS Laurie
- CECOF CFA pour
 - CAILLAUX Warren
 - BORER Sascha
 - AKKIN Ramazan
 - KILIC Nurten
 - PHILIPPON Nicolas
 - VARELA GOMES Pollyana
- CIFA pour
 - CHASTANG Maxime

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de

320 Euros au Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain

480 Euros pour le CECOF CFA

80 Euros pour le CIFA

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le compte 6574.

OBJET : LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2009

Rapporteur : Christian POMMEREL

L'article 138 du Code des Marchés Publics stipule que la personne publique publie une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

A ce titre figurent ci-après les marchés conclus au titre de l'année 2009.

TRAVAUX de 20 00.00 € HT à 49 999.99 € HT

Maîtrise d'œuvre FERME ALLOMBERT

Attributaire du marché : ME2CO (71000).....Montant : 20 289.60 € HT

Réfection tranchée d'eau

Attributaire du marché : SCREG SUD EST (01100).....Montant : 20 381.30 € HT

Aménagement square DES SOURCES

Attributaire du marché : VERDET (01100).....Montant : 20 632.00 € HT

Maîtrise d'œuvre FERME ALLOMBERT

Attributaire du marché : FLUIDES CONCEPT INGENIERIE (01100).....Montant : 21 456.00 € HT

Maîtrise d'œuvre FERME ALLOMBERT

Attributaire du marché : CHAPUIS STRUCTURES (01006)Montant : 21 585.60 € HT

Campagne de voirie

Attributaire du marché : SCREG SUD EST (01100).....Montant : 25 008.35 € HT

TRAVAUX de 50 000.00 € HT à 89 999.99 € HT

Maîtrise d'œuvre FERME ALLOMBERT

Attributaire du marché : TIVILLIER (38390)Montant : 80 668.80 € HT

FOURNITURES de 20 00.00 € HT à 49 999.99 € HT

Tondeuse

Attributaire du marché : BRIQUET (38080)Montant : 26 000.00 € HT

Véhicule MAXITY benne

Attributaire du marché : BERNARD TRUCK (01004)Montant : 25 000.00 € HT

SERVICES de 20 000.00 € HT à 49 999.99 € HT

Assurance du personnel

Attributaire du marché : SMACL (79031).....Montant : 47 700.20 € HT

SERVICES de 50 000.00 € HT à 89 999.99 € HT

Entretien des espaces verts

- Nettoyage ZAC
- Nettoyage des délaissés communaux
- Entretien berges de la rivière
- Entretien route de la caserne
- Entretien Chemin du Chatelard
- Entretien collecteur et piso

Attributaire du marché :

ENTREPRISE INSERTION JEUNES (01100)Montant : 53 590.30 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE PRENDRE ACTE** de la présente information.

- **DE DIRE** que la présente délibération vaut publication conformément à l'article 138 du Code des Marchés Publics.

Après délibération, à l'unanimité

Le présent rapport est adopté et vaut publication.

APRES EXAMEN ET DISCUSSION LE CONSEIL, OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

SCOLAIRE

Mme VUAILLAT informe le Conseil qu'il est convié au spectacle de l'école des Sources qui aura lieu le 1^{er} juin à la salle des fêtes de Bellignat sur le thème de New York

En CME, les enfants ont fait des propositions d'aménagement pour la placette située devant l'école du Pré des Saules et ont notamment donné leur préférence quant aux jeux à installer.

En outre, ils souhaitent organiser une journée portes ouvertes au minigolf le 13/06 prochain.

Une réunion sera organisée courant du mois pour aborder la question des dérogations scolaires ainsi que la facturation des frais de scolarité aux communes concernées.

SPORT CULTURE

Monsieur ALIX informe le Conseil que le minigolf sera tenu cette année par les 2 mêmes jeunes que l'année dernière : Melle MALEK et M. OUJAGHBI. Rappel des périodes d'ouverture : du 05/06/2010 au 29/08/2010 - Les week-end en juin et du mercredi au dimanche de juillet à août.

La Voix des renouillis est bouclée et devrait être distribuée début juin par les jeunes du centre Prévert. Les différents rapporteurs de commission sont remerciés pour leur travail.

28/05/2010 tournoi foot semi nocturne au complexe sportif.

26/06/2010 Passage du Grand fond Bressan à Bellignat.

20^{ème} édition de la Montée de la combe au noir le 6 juin 2010. Les différents devis sont arrivés et les commandes seront passées prochainement. Au programme : Apéritif (punch, amuses bouches) et gâteau d'anniversaire offerts par la municipalité. Les marcheurs pourront apporter comme d'habitude leur nourriture pour cuisson au feu de bois. Quand à l'animation, nous devrions retrouver Paris-pigalle ainsi qu'une démonstration de cors de chasse.

Le 18 juin 2010 – Fête de la Musique organisée conjointement par le COS et le Comité des fêtes.

SOCIAL

Mme ANCIAN informe le conseil que suite au licenciement du directeur du centre Jacques Prévert, un recrutement est en cours. 6 candidats ont d'ores et déjà été reçus.

Concernant la Mapa, elle rappelle qu'un T1 bis est encore disponible suite au départ de Mme BOUDIER. Des contacts sont en cours avec les familles de résidents potentiels.

Enfin Mme ANCIAN fait part au conseil municipal des remerciements de l'EIJA (entreprise insertion des Jeunes de l'Ain) formulés lors de l'assemblée générale, pour la confiance faite à l'association en lui offrant régulièrement du travail. (nettoyage pré des saules, fauchage et débroussaillage...)

FINANCE

Monsieur ARBANT rappelle que la ligne de crédit ouverte en 2009 arrive à échéance et qu'il conviendrait d'en ouvrir une autre. Propositions intéressantes actuellement de l'ordre de 1.03 %
Il rappelle que le vote du budget supplémentaire aura lieu en juillet. Les commissions doivent donc se réunir pour préparer leur demande budgétaire.

TRAVAUX

Monsieur PONCET fait état des différents travaux réalisés actuellement et spécifie notamment que concernant l'aménagement de l'entrée de la route d'Alex, nous sommes toujours dans l'attente de l'autorisation de busage du Conseil général. Le sens unique devant l'Eglise a été instauré et semble avoir été assez bien accepté des automobilistes.

Il spécifie que concernant l'eau les factures sont émises et vont parvenir aux abonnés prochainement. Le réseau a malheureusement encore des grosses fuites. Détection en cours. (avenue d'Oyonnax et Rue Claude Bernard)

Concernant l'affouage il est rappelé que les inscriptions ont lieu en Mairie jusqu'au 15/06/2010

URBANISME

Mme COMIOTTO fait état des autorisations d'urbanisme qu'elle a signé et informe le Conseil de l'attribution à la Commune, par le comité de fleurissement l'Ain, du 3^{ème} prix dans la 4^{ème} catégorie.